

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

4.0 Transport

- 4.01 Appel d'offre – Rapiéçage d'asphaltage – Adjudication du contrat;
- 4.02 Appel d'offre – Fauchage et débroussaillage – Adjudication du contrat;
- 4.03 Offre de service – Mesures des boues – Adjudication;

5.0 Hygiène du milieu

Aucun point à l'ordre du jour

6.0 Santé et bien-être

Aucun point à l'ordre du jour

7.0 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 7.01 Demande de Dérogation Mineure No 2026-2005 - lot 2 708 711;
- 7.02 Demande de PIIA No 2026-1031 - lot 2 709 213;
- 7.03 Adoption du règlement 584-2026 concernant la l'entretien et l'occupation des immeubles de la municipalité de Saint-Jude;

8.0 Loisirs et Culture

Aucun point à l'ordre du jour

9.0 Affaires diverses

- 9.01 Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie - Proclamation

10.0 Période de questions

11.0 Rapport des élus – Information

12.0 Clôture de la séance

2.01 PÉRIODE DE QUESTIONS / RETOUR SUR LES QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil et un suivi sur les questions de la séance précédente est répondu.

2026-05-099

2.02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2026;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 7 avril 2026 tel qu'il est rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-05-100

2.03 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes à payer du mois d'avril 2026 et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE AVRIL	
Salaires nets	36 840.07\$
Comptes du mois déjà payés	36 041.45\$
Comptes du mois à payer	195 588.53\$
TOTAL	268 470.05\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU d'approuver les comptes à payer du mois d'avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.04 DÉPÔT DU BILAN AU 30 AVRIL 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil à titre informatif un bilan financier de la municipalité au 30 avril 2026.

2026-05-101

2.05 ADMINISTRATION – OUVERTURE DE POSTE – JOURNALIER EN TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la lettre de démission reçue en date du 14 avril 2026 de M. Béland, employé à titre de journalier en travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Jacob Raby

IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'ouverture du poste de journalier en travaux publics et de faire l'affichage et la publication nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2.06 DÉPÔT – ÉLUS MUNICIPAUX – FORMATION CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

En vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à la formation obligatoire, déclarer celle-ci à la secrétaire-trésorière qui en fait rapport au conseil.

C'est ainsi que madame la directrice générale, Myriam Fournier, affirme avoir reçu la confirmation de participation à la formation obligatoire sur *l'Éthique et la déontologie en matière municipale* et *Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu(e)* des membres du conseil suivants:

- M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
- M. le conseiller Denis Jr Lallement,
- Mme. la conseillère Anolise Brault,
- M. le conseiller Richard Hébert,
- M. le conseiller Tom Lapierre,
- M. le conseiller Jacob Raby,
- Mme le maire Annick Corbeil.

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

2026-05-102

2.07 AUTORISATION – DÉCOMPTE NO2 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation du centre communautaire ont été dûment autorisés par le conseil municipal par la résolution 2025-12-277;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une partie de la subvention du programme de Transfert pour les infrastructures d'Eau et Collective du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Construction Sorel Ltée a soumis le décompte progressif no 2 pour les travaux réalisés en date du 2 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par le directeur des travaux publics et la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 2 à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée, au montant de 84 310,84\$, plus taxes applicables;

Ces dépenses seront attribuées au poste budgétaire 59 13210 000 « Surplus Affecté – Amélioration du centre communautaire » et au poste budgétaire 02 70120 522 « Ent & Rep – Centre communautaire »

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-05-103

2.08 MODIFICATION – POLITIQUE DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la politique des conditions de travail des employés municipaux doit être mise à jour;

CONSIDÉRANT le projet déposé par Mme Myriam Fournier, directrice générale;

CONSIDÉRANT les ajouts suivants:

- ✓ Précision des horaires d'été et horaires d'hiver pour les travaux publics;
- ✓ Précision de l'entretien de la patinoire et du déneigement;
- ✓ Précisions aux congés sociaux autorisées;
- ✓ Retrait de l'exemption de la direction générale aux conditions de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU que la politique intitulé « Politique des conditions de travail des employés municipaux » soit adopté tel que rédigée et entre en vigueur le 6 mai 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

4.0 TRANSPORT

2026-05-104

4.01 APPEL D'OFFRE – RAPIÉÇAGE D'ASPHALTAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour des travaux de rapiéçage mécanisé d'asphalte;

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 30 avril 2026 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de rapiéçage d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit à Vallières Asphalte Inc. au coût de 194.02\$ / tonne;

ET QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-05-105

4.02 APPEL D'OFFRE – FAUCHAGE ET DÉBROUSSAILLAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation de soumissions, des prix ont été demandés pour le fauchage de levée de fossé et débroussaillage pour un contrat de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture de soumission s'est tenue le 30 avril 2026 en présence des responsables de la Municipalité de Saint-Jude et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité des soumissions reçues selon le devis de la Municipalité de Saint-Jude.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de fauchage et débroussaillage au plus bas soumissionnaire conforme soit à André Paris Inc. au coût de 35 050.14\$ pour trois (3) ans et pour trois (3) levées par année.

ET QUE la présente résolution fait office de contrat entre les parties.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 « entretien des routes ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2026-05-106

4.03 OFFRE DE SERVICE – MESURES DES BOUES – ADJUDICATION

CONSIDÉRANT l'obligation municipale d'effectuer une mesure des boues dans les bassins aérés du site de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues;

- ✓ Simo: 1912.00\$
- ✓ Écho-Tech: 2315.00\$

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *Simo* pour procéder au mesurage des boues des quatre (4) étangs pour un montant de 1912.00\$, avant taxes.

Cette dépense sera budgétée pour l'exercice financier 2026 et sera attribuée au poste budgétaire 02 41400 446 « traitement des boues ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

5.0 HYGIÈNE DU MILIEU

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

6.0 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

7.0 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2026-05-107

7.01 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2026-2005 POUR LE LOT 2 708 711

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 708 711 a présenté une Demande de Dérogation Mineure (DDM) numéro 2026-2005 à l'effet de:

- Le requérant souhaite l'autorisation d'un lotissement afin de créer les lots 6 724 565 et 6 724 566 ayant pour effet de remplacer le lot 2 708 711.

CONSIDÉRANT QUE dans le prochain plan d'urbanisme de la municipalité, le prolongement de la rue adjacente au lot en question est projeté;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 14 avril 2026 pour étudier le dossier;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme de la demande de Dérogation Mineure, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. La directrice générale confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 15 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Richard Hébert

ET RÉSOLU que pour les motifs énoncés précédemment le conseil municipal
ACCEPTE la demande de dérogation mineure 2026-2005;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-05-108

7.02 DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2026-1031 POUR LE LOT 2 709 213

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 2 709 213 a présenté une demande dans le cadre du règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) numéro 2026-1031 à l'effet de:

- La requérante souhaite modifier les ouvertures assujettis au règlement relatif au plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA).

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

CONSIDÉRANT QUE la requérante vise l'obtention d'un permis dans le cadre du PIIA afin de remplacer les fenêtres actuelles, de type guillotines, par des fenêtres battantes aux étages et des fenêtres coulissantes au sous-sol;

CONSIDÉRANT QUE le modèle des nouvelles ouvertures proposées s'intègrent harmonieusement à l'architecture existante de la résidence et respectent son caractère patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) s'est réuni le 14 avril 2026 pour étudier le dossier;

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité Consultatif d'Urbanisme de la demande de PIIA, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre. La directrice générale confirme qu'aucune question ou commentaire n'a été soumis à la suite de la publication de l'avis public émis en date du 15 avril 2026.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU que pour les motifs énoncés précédemment le conseil municipal
ACCEPTE la demande de dérogation mineure 2026-2005;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2026-05-109

7.03 ADOPTION DU RÈGLEMENT 584-2026 CONCERNANT LA L'ENTRETIEN ET L'OCCUPATION DES IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 584-2026 intitulé « Règlement concernant l'entretien et l'occupation des immeubles de la municipalité de Saint-Jude » lors de la séance du 7 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné par Monsieur Richard Hébert et qu'un projet de règlement a été présenté conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QU'entre le dépôt du projet et l'adoption la modification suivante y a été apportée:

- Article 21: Tout propriétaire, locataire ou occupant d'un immeuble ne doit pas créer ou maintenir une situation d'encombrement.

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du règlement dans les délais prescrits et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU que le conseil municipal adopte le règlement numéro 584-2026 intitulé « Règlement concernant l'entretien et l'occupation des immeubles de la municipalité de Saint-Jude »;

ET QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

8.0 LOISIRS ET CULTURE

AUCUN POINT À L'ORDRE DU JOUR

PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 5 MAI 2026

MAIRE
INITIALES

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
INITIALES

9.0 AFFAIRES DIVERSES

2026-05-110

9.01 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE - PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE la Charte Québécoise des Droits et Libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou le l'expression du genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes les personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai 2026 est la Journée internationale contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, que celle-ci est célébrée dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Jr Lallement
appuyé par Jacob Raby

ET RÉSOLU de proclamer le 17 mai 2026 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE, LA TRANSPHOBIE ET LA BIPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

11.0 RAPPORT DES ÉLUS – INFORMATION

Cette section est une période d'information sur les différents comités où siège chacun de nos élus.

2026-05-111

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tom Lapierre
appuyé par Anolise Brault

ET RÉSOLU de lever la séance à 20h37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

Je, Annick Corbeil, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 142 du code municipal.

Annick Corbeil,
Mairesse

Myriam Fournier,
Directrice générale et Greffière-trésorière